



Numéro 249 - juillet 2018

mise à jour en décembre 2018

Récolte de bois et production de sciages en 2017

résultats définitifs décembre 2018



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Sommaire

1. Sources et méthodologie	5
2. Résultats	9
3. Questionnaires	17
4. Pour en savoir plus	25

Cette publication est intégralement disponible à la **rubrique « Publications/Chiffres et Données »** du site **www.agreste.agriculture.gouv.fr**.

L'enquête a été exploitée par Philippe Francais-Demay (SSP, sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires, bureau des statistiques structurelles, environnementales et forestières).

1. Sources et méthodologie

Les enquêtes annuelles de branche mesurent la production en quantités physiques des branches d'activité exploitation forestière et sciage, rabotage, ponçage et imprégnation du bois en France métropolitaine.

Les objectifs des enquêtes

Les enquêtes annuelles de branche mesurent la production en quantités physiques de l'ensemble des branches d'activité « Exploitation forestière » (code NAF 02.20Z) et « Sciage et rabotage du bois hors imprégnation » (16.10A) et pour parties des branches « Imprégnation du bois » (16.10B), « Fabrication de parquets assemblés » (16.22Z) et « Fabrication d'emballages en bois » (16.24Z). Depuis 1994, l'enquête de la branche sciage permet de connaître le montant total de la production commercialisée par grandes catégories de produits. Avec les enquêtes annuelles d'entreprise, désormais intégrées dans le dispositif É sane (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprise) qui enregistrent des aspects comptables et des données en valeur, ces enquêtes constituent l'un des éléments majeurs du système statistique sur ce domaine d'activité.

Réalisée jusqu'à l'exercice 1985 par la Direction des Forêts, l'enquête annuelle de branche a été placée sous la responsabilité du Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère chargé de l'agriculture à partir de l'exercice 1986. Elle est réalisée par les Services régionaux de l'information statistique et économique.

Les entreprises enquêtées

Jusqu'en 2004, pour pouvoir exercer des activités relevant de l'exploitation forestière ou de la scierie dans un département géographique déterminé, les entreprises sollicitaient auprès du Service régional chargé de la forêt de la Draaf compétente, l'attribution d'une carte professionnelle. L'ordonnance n° 2004-570 du 17 juin 2004 portant diverses mesures de simplification administrative dans le domaine agricole abroge en son article 4 l'acte dit loi du 13 août 1940 relative à l'organisation forestière.

Les cartes professionnelles sont supprimées. Ainsi, depuis 2005, les fichiers de lancement des enquêtes sont constitués à partir des fichiers finaux des enquêtes de l'année précédente mis à jour à l'aide du répertoire Sirene. Les entreprises sont identifiées par leur numéro Siren et leur code d'activité principale APEN.

Les entreprises susceptibles d'exercer une activité d'exploitation forestière ou de sciage reçoivent à leur siège social la documentation nécessaire pour renseigner leur questionnaire en ligne :

- un questionnaire où l'activité d'exploitation forestière de l'entreprise est décrite en précisant les départements de récolte,
- un questionnaire où l'activité de sciage est demandée pour partie au niveau de l'entreprise et pour partie au niveau de l'établissement, afin de connaître les sciages débités par département de production.

Les questionnaires

Les questionnaires sont disponibles sur le site Agreste/Enquêtes/Méthodologie et dans le présent document.

La première page comprend des renseignements généraux relatifs à l'entreprise et une question sur la double activité exploitation forestière et scierie. Pour l'activité « Sciage, rabotage, ponçage et imprégnation du bois », l'approvisionnement des entreprises est demandé.

Les pages suivantes décrivent :

- l'activité d'exploitation forestière (récolte de grumes, de bois d'industrie et de bois de feu),
- l'activité de scierie (production de sciages, de bois sous rails, de merrains, de produits bois transformés et de produits connexes générés par cette activité).

La collecte

Jusqu'en 2006, les enquêtes étaient exhaustives. En 2007 et 2008, elles ont été réalisées par sondage. Du fait de la faible taille de l'échantillon et de son hétérogénéité, la précision n'est pas suffisante au niveau départemental et parfois même régional. Depuis 2009, l'enquête est à nouveau exhaustive.

En 2018, plus de 5 000 entreprises ont été interrogées sur l'année 2017. Certaines sont concernées à la fois par le questionnaire sur l'activité d'exploitation forestière et par le questionnaire sur l'activité de scierie.

La collecte est réalisée dans un premier temps par Internet (CAWI). Ensuite, pour les entreprises n'ayant pas répondu ou ayant répondu partiellement lors de la phase CAWI et pour les entreprises dépourvues de numéro Siren, une collecte CAPI (collecte assistée par ordinateur) est organisée. En 2018, dans 7 régions les enquêtes ont été réalisées par des enquêteurs qui se sont déplacés dans l'entreprise. La saisie et le contrôle sont effectués directement sur ordinateur. Lorsque les entreprises sont très dispersées géographiquement, les services régionaux transmettent aux entreprises les questionnaires par voie postale et saisissent les réponses dans l'application CAPI.

Après saisie et contrôle en région, les dossiers sont transmis au SSP qui exploite l'enquête. Enfin, une estimation centralisée du questionnaire pour les non-répondants résiduels est effectuée. Cette estimation a concerné 3 % des unités pour EXF et pour SRI.

La charte de qualité dans les enquêtes de branche

L'amélioration de la qualité des enquêtes de branche est une priorité

pour les services enquêteurs qui les réalisent, qu'il s'agisse de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) ou du SSP. Le code de bonnes pratiques de la statistique européenne impose en effet des règles strictes, particulièrement pour le respect des délais. Cette exigence croissante de qualité concerne aussi bien les statistiques structurelles, comme celles régies par le règlement Prodcom de 1991 (cas de l'enquête SRI) que les données conjoncturelles, fournies par exemple pour l'IPI (indice de la production industrielle) ou les indices de prix du bois.

C'est naturellement devant le Cnis (Conseil national de l'information statistique) que les services statistiques doivent rendre compte du suivi des enquêtes réalisées et obtenir l'avis d'opportunité et l'avis de conformité. Un trop grand nombre d'enquêtes interdit en pratique leur passage individuel devant le Cnis. Pour pallier cette difficulté, une charte de qualité a été élaborée. Celle-ci constitue un guide de bonnes pratiques statistiques où sont consignés notamment les points concernant le questionnaire (pertinence, non-redondance, respect des nomenclatures, clarté), la gestion de l'enquête (échantillonnage, relances, contrôles, redressements, estimations), les résultats (délais, précision, cohérence avec autres sources, règles de restitution et de diffusion).

La charte de qualité pour la réalisation des enquêtes de branche a été validée par le Comité du label le 19 mars 2001 et signée par l'ensemble des organisations professionnelles agréées des IAA. Elle s'applique également aux enquêtes de branche réalisées directement par le SSP et les services déconcentrés du ministère chargé de l'Agriculture.

Lors de sa réunion du 25 janvier 2013, le Cnis a délivré un avis d'opportunité aux enquêtes du champ des IAA.

Lors de sa réunion du 5 novembre 2013, le Comité du label a délivré un avis de conformité. Ce label est valide pour les années 2014 à 2018.

Secret statistique

Les enquêtes validées par le Cnis relèvent de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, ainsi que de l'article L226-13 du code pénal. Toutes les personnes ayant accès aux données collectées (enquêteurs, agents recenseurs, statisticiens, chercheurs autorisés) sont astreintes au secret statistique.

Pour les données relatives aux entreprises, aucun résultat qui concerne moins de trois entreprises ou établissements n'est publié. De même, aucun résultat n'est diffusé dès lors qu'une entreprise ou un établissement contribuerait à lui seul à plus de 85 % de ce résultat. Ces règles interdisent aussi la diffusion de données qui permettraient une identification indirecte des répondants et de leur réponse, concept appelé « impossibilité d'identification ».

La mention « s » remplace les données pour lesquelles ces règles doivent s'appliquer.

Révisions

L'estimation des récoltes de bois et des sciages a été révisée par rapport aux précédentes publications. L'impact des corrections sur le niveau total de la récolte et des sciages est inférieur à 1 %. Les principales corrections sur les récoltes portent en 2014 sur le bois certifié (- 3,9 %), en 2015 sur le bois d'énergie certifié (- 3,5 %)

et en 2016 sur le bois d'œuvre sur les catégories « Autres feuillus » (- 3,4 %) et « Autres conifères » (- 3 %). En ce qui concerne les sciages, la production de Merrains en 2013 a été revue à la baisse (- 19,4 %) et les sciages de conifères certifiés ont été revus à la hausse en 2015 (+ 5 %).

Les concepts utilisés

Exploitation forestière

Les produits d'exploitation forestière sont ceux exploités au cours de l'année de référence (2017).

L'Office National des Forêts, gestionnaire des forêts publiques, est assujéti à l'enquête de production dans la mesure où il exerce une activité d'exploitation forestière. Traditionnellement, cette activité concernait surtout le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Moselle où les exploitations en régie sont la règle. Cependant, les ventes de bois bord de route s'étendent progressivement à l'ensemble du territoire national. Toutes les agences de l'ONF sont donc incluses dans le champ de l'enquête et leurs exploitations en régie, régulières ou occasionnelles, sont interrogées pour les bois provenant des forêts domaniales et ceux provenant des forêts des collectivités locales qui relèvent du régime forestier.

Scierie

Les résultats de l'enquête « scierie » donnent la production de sciages et de produits connexes commercialisés en 2017, le montant total des facturations (en milliers d'euros hors taxes) et les quantités de sciages transférés dans l'année à d'autres ateliers de l'entreprise et de produits connexes utilisés dans l'entreprise.

Depuis 1995, la production et la facturation des produits finis sont aussi publiées :

- la fabrication de lames pour parquets et lambris, baguettes et moulures, fibre, laine et farine de bois, bois injectés ou imprégnés (code NAF 16.10A sciage et rabotage du bois hors imprégnation),
- l'imprégnation et le traitement chimique du bois (parties du code NAF 16.10B),
- la production de merrains (partie du code NAF 16.24Z fabrication d'emballages en bois).

Depuis 1999, la fabrication des panneaux pour parquets dits « mosaïques » et « contrecollés » code NAF 16.22Z (fabrication de parquets assemblés) est intégrée dans les résultats.

Résultats régionaux et départementaux

Dans les tableaux publiés, les résultats de l'enquête exploitation forestière correspondent au lieu de récolte. Depuis 2005, les résultats de l'enquête scierie correspondent au lieu de situation des établissements producteurs de sciages en ce qui concerne le volume de sciages livrés dans l'année par essence et par catégorie. Les autres données correspondent, comme les années précédentes, au lieu du siège social de l'entreprise.

Unités utilisées pour la diffusion des résultats – Coefficients de conversion

Depuis 1993, les normes retenues sont celles de l'Association pour la rationalisation et la mécanisation de l'exploitation forestière (Armed) et du Centre technique du bois et de l'ameublement (CTBA) maintenant intégrés dans l'Institut technologique FCBA (forêt, cellulose, bois, ameublement). Une étude menée par le SRFB Aquitaine sur le pin maritime dans les Landes est aussi une référence.

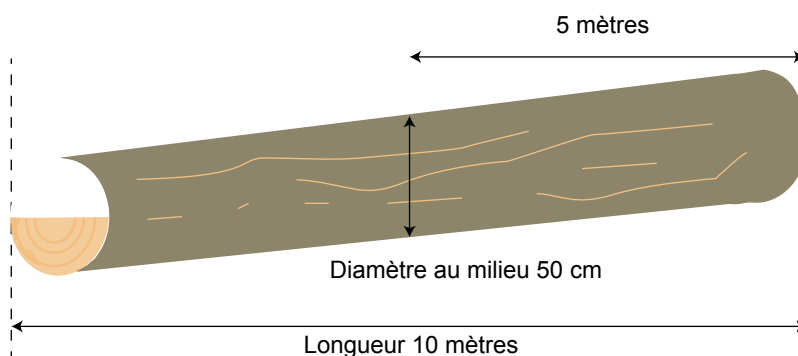
Sources et méthodologie

À partir de l'année 2005, pour tenir compte de l'évolution des pratiques professionnelles, toutes les quantités sont diffusées :

- en mètre cube rond sur écorce (m^3r) pour la récolte de bois ;
- en mètre cube sciage (m^3s) pour les merrains, les bois sous rails et les sciages ;
- en tonne pour les produits connexes de scierie.

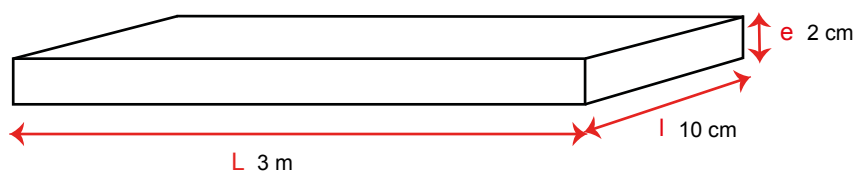
Toutes les unités et coefficients de conversion pour les enquêtes Exploitation Forestière et Sciage, rabotage, ponçage et imprégnation du bois sont disponibles sur le site Agreste/Publications/Enquêtes/ Pour en savoir plus.

Volume bois rond = (longueur x diamètre au milieu x diamètre au milieu x π) / 4



$$\text{Volume commercial} = 10 \times 0,5 \times 0,5 \times 3,14 = \boxed{1,96 \text{ m}^3r}$$

Volume sciage = longueur x largeur x épaisseur



$$\text{Volume} = 3 \times 0,10 \times 0,02 = 0,006 \text{ m}^3 \text{ sciage}$$

2. Résultats

• Récolte de bois en France métropolitaine de 2010 à 2017	10
• Production de sciages, bois sous rail et merrains en France métropolitaine de 2010 à 2017	11
• Produits connexes de scierie en France métropolitaine de 2010 à 2017	12
• Récolte de bois par région de provenance en 2017.....	13
• Production de sciages, merrains et bois sous rails par région de production en 2017	14
• Nombre d'entreprises d'exploitations forestières et de scieries par régions en 2017	15
• Production et facturation des entreprises par secteurs d'activité en France métropolitaine 2017	16

Signes conventionnels utilisés

s	Résultat non publiable pour raison de secret statistique
nd	Résultat non disponible
r	Données révisées

Récolte de bois

Récolte de bois en France métropolitaine de 2010 à 2017

unité : millier de m³ ronds sur écorce

	2010	2011	2012	2013r	2014r	2015r	2016r	2017
Récolte de bois commercialisé^r	39 818	39 636	35 189	35 895	37 511	37 201	37 687	38 341
dont bois certifié ^{r*}	23 048	21 487	18 362	18 668	19 673	19 157	20 477	21 282
Bois d'œuvre^r	21 043	20 997	18 218	18 535	19 345	18 818	19 089	19 431
dont grumes certifiées ^{r*}	11 981	11 439	9 807	9 919	10 410	9 839	10 766	11 055
dont grumes destinées à l'exportation	1 727	1 609	1 177	1 292	1 149	1 169	1 217	1 155
Feuillus^r	5 121	5 505	4 978	4 862	5 209	5 145	5 392	5 304
Chêne^r	2 155	2 386	2 141	2 129	2 196	2 239	2 352	2 348
Chêne à tranchage et merrain ^r	258	265	267	280	271	268	288	302
Chêne à sciages ^r	1 897	2 121	1 874	1 848	1 925	1 971	2 064	2 046
Hêtre	1 140	1 168	1 111	1 086	1 173	1 109	1 035	983
Hêtre à déroulage ^r	83	91	121	78	83	78	58	60
Hêtre à sciages ^r	1 057	1 078	990	1 008	1 091	1 031	977	923
Châtaignier	164	136	134	105	109	87	104	93
Feuillus précieux	162	149	169	160	182	185	225	219
Feuillus précieux à placages	26	19	16	34	33	31	35	31
Feuillus précieux à sciages	136	130	153	126	149	155	190	189
Peuplier	1 236	1 390	1 128	1 117	1 297	1 263	1 363	1 404
Peuplier à déroulage	802	881	659	672	778	784	890	963
Peuplier à sciages	433	508	469	445	519	479	473	441
Autres feuillus^r	264	276	296	265	252	262	313	257
Conifères^r	15 922	15 492	13 239	13 673	14 136	13 673	13 698	14 127
Sapin, épicéa ^r	6 419	6 700	6 311	6 512	6 668	6 348	6 219	6 494
Douglas ^r	1 750	2 005	1 993	2 107	2 274	2 219	2 309	2 662
Mélèze ^r	109	152	115	98	91	90	97	104
Pin maritime	6 179	5 174	3 525	3 652	3 674	3 734	3 757	3 629
Pin maritime à placages	311	294	285	289	319	289	291	308
Pin maritime à sciages	5 868	4 879	3 240	3 362	3 354	3 445	3 466	3 321
Pin sylvestre ^r	861	850	731	703	722	750	727	701
Autres conifères ^r	604	611	565	601	707	531	587	537
Bois d'industrie^r	14 244	12 623	11 336	10 403	11 122	10 742	10 561	10 542
Bois de trituration^r	13 832	12 112	10 701	9 648	10 419	10 118	9 953	9 853
dont bois de trituration certifié ^{r*}	8 939	7 513	6 146	5 635	6 293	5 660	5 633	5 690
Feuillus^r	4 137	4 213	4 336	3 888	4 387	4 442	4 327	4 257
Conifères^r	9 695	7 899	6 365	5 760	6 032	5 677	5 626	5 596
Conifères blancs : sapin, épicéa ^r	1 291	1 490	1 473	1 328	1 483	1 537	1 482	1 476
Pins maritimes	6 664	4 770	3 265	2 833	2 910	2 557	2 642	2 572
Autres conifères rouges ^r	1 741	1 638	1 627	1 599	1 640	1 582	1 502	1 548
Autres bois d'industrie	412	511	635	755	703	624	608	689
dont bois d'industrie certifié ^{r*}	134	196	259	299	205	247	292	364
Feuillus	250	269	307	367	335	275	288	327
Poteaux (conifères)	39	72	65	51	38	49	49	56
Conifères (hors poteaux)	123	171	263	336	330	299	270	306
Bois énergie^r	4 570	6 016	5 635	6 957	7 044	7 642	8 037	8 368
dont bois énergie certifié ^{r*}	1 994	2 339	2 149	2 816	2 766	3 411	3 787	4 173
Bois ronds pour carbonisation	88	107	105	146	77	52	61	66
Bois de chauffage^r	4 482	5 909	5 529	6 811	6 966	7 589	7 976	8 301
Bois ronds > 2 m ^r	775	1 134	1 065	1 161	1 199	1 323	1 380	1 864
Bois en rondins et bûches < 2 m ^r	2 412	3 527	3 262	3 805	3 485	3 391	3 332	3 783
Plaquettes forestières ^r	1 295	1 248	1 202	1 846	2 283	2 875	3 264	2 655

* Certifié : provenant de forêt gérée durablement

Les données 2013-2016 mentionnées avec un r sont des données rectifiées.

Source : Agreste - Enquête annuelle de branche exploitation forestière

Production de sciages, bois sous rails et merrains

Production de sciages, bois sous rails et merrains en France métropolitaine de 2010 à 2017

unité : millier de m³ sciage

	2010	2011	2012	2013r	2014r	2015r	2016r	2017
Production de sciages, bois sous rails et merrains^r	8 491	8 861	8 252	8 113	7 935	7 869	7 971	8 252
Sciages^r	8 316	8 675	8 067	7 901	7 697	7 650	7 742	8 006
<i>Dont sciages certifiés^r *</i>	2 876	3 281	2 900	3 074	2 746	2 560	2 732	3 353
<i>Dont sciages séchés artificiellement^r</i>	955	1 147	1 046	1 084	934	927	903	1 066
Essences tempérées^r	8 230	8 593	7 991	7 849	7 663	7 619	7 711	7 986
Feuillus	1 336	1 380	1 241	1 305	1 304	1 275	1 312	1 333
<i>Dont feuillus certifiés *</i>	384	428	346	417	395	415	441	654
<i>Dont feuillus séchés artificiellement</i>	213	200	188	200	185	170	156	221
Chêne	586	602	562	582	584	577	608	635
Chêne plots	200	187	151	137	137	130	137	136
Chêne avivés	262	282	266	247	253	243	272	267
Chêne autres	125	133	145	197	194	204	199	232
Hêtre	342	340	315	366	349	344	364	362
Hêtre plots	117	113	111	112	116	107	111	109
Hêtre avivés	139	131	118	111	101	109	113	107
Hêtre autres	86	96	86	144	133	128	140	146
Châtaignier	53	39	43	43	33	25	24	25
Feuillus précieux **	31	17	19	26	20	21	28	26
Peuplier	286	296	234	235	258	258	248	249
Peuplier 1er choix	63	112	71	65	63	84	80	69
Peuplier emballage	224	184	163	170	195	174	168	179
Autres feuillus	37	86	69	53	60	49	40	36
Conifères^r	6 894	7 213	6 750	6 544	6 359	6 344	6 398	6 653
<i>Dont conifères certifiés^r *</i>	2 478	2 843	2 542	2 647	2 343	2 137	2 283	2 694
<i>Dont conifères séchés artificiellement^r</i>	710	915	844	866	734	747	741	834
Sapin, épicéa^r	3 826	3 975	3 733	3 626	3 530	3 414	3 554	3 629
Sapin, épicéa choix oa, ob et 1 (menuiserie) ^r	374	355	331	488	496	544	584	614
Sapin, épicéa autres choix ^r	3 452	3 620	3 402	3 138	3 034	2 870	2 970	3 015
Douglas^r	691	733	773	751	773	901	949	1 117
Douglas choix 0 et 1	76	117	87	153	171	182	195	247
Douglas autres choix	615	616	686	598	601	718	754	870
Mélèze	32	31	30	33	32	54	27	33
Pin maritime	1 639	1 721	1 518	1 455	1 416	1 341	1 254	1 257
Pin maritime choix oa, ob et 1 (meilleurs choix)	463	437	350	452	430	390	453	375
Pin maritime autres choix	1 176	1 285	1 168	1 003	986	951	801	882
Pin sylvestre	492	538	511	446	429	394	401	396
Pin sylvestre choix oa, ob et 1 (menuiserie)	36	49	54	58	56	53	69	75
Pin sylvestre autres choix	456	489	457	388	373	341	332	321
Autres conifères	214	215	185	233	179	240	213	220
Essences tropicales	85	83	76	52	34	31	31	20
Bois sous rails et merrains^r	175	186	185	212	238	220	229	245
Bois sous rails	120	133	131	137	149	144	152	138
Merrains^r	55	53	54	75	88	75	77	107

* Certifiés : provenant de forêt gérée durablement

** Feuillus précieux : noyer, frêne, érable, merisier et autres fruitiers

Les données 2013-2016 mentionnées avec un r sont des données rectifiées.

Source : Agreste - Enquête annuelle de branche sciage, rabotage, ponçage et imprégnation du bois

Produits connexes de scierie

Produits connexes de scierie en France métropolitaine de 2010 à 2017

unité : millier de tonnes

	2013	2014	2015	2016	2017
Produits connexes	8 313	8 204	7 951	8 286	8 305
Produits connexes destinés à la trituration	3 194	2 948	2 999	2 986	2 991
Produits destinés à la trituration, commercialisés	3 187	2 931	2 979	2 976	2 981
Plaquettes	2 493	2 243	2 210	2 231	2 046
Feuillus	430	437	446	460	417
Conifères	2 063	1 806	1 764	1 771	1 630
Sciures et autres sous produits	694	688	769	745	935
Sciures	287	330	425	454	657
Autres sous-produits	406	358	345	291	278
Produits destinés à la trituration, non commercialisés	7	17	20	11	10
Produits connexes non destinés à la trituration	5 120	5 256	4 953	5 300	5 314
Produits non destinés à la trituration, commercialisés	4 563	4 618	4 449	4 625	4 662
<i>dont livrés pour la production d'énergie</i>	<i>1 461</i>	<i>1 378</i>	<i>1 003</i>	<i>1 069</i>	<i>997</i>
Sciures	1 900	1 779	1 646	1 679	1 602
Écorces	883	915	853	928	842
Plaquettes de scierie	1 164	1 325	1 257	1 390	1 624
Autres sous-produits	616	598	693	627	593
Produits non destinés à la trituration, non commercialisés	557	638	503	675	652
<i>dont consommés pour la production d'énergie ou transformés**</i>	<i>231</i>	<i>251</i>	<i>204</i>	<i>426</i>	<i>455</i>

* produits connexes générés lors de la production de sciages, bois sous rails, merrains
mais aussi de produits de deuxième

Transformation (bois profilés, panneaux pour parquets, fibre, laine, farine et bois imprégnés)

** y. c. depuis 2016 les produits connexes transformés dans l'entreprise

(ex : sciure utilisée dans l'entreprise pour produire des granulés)

Source : Agreste - Enquête annuelle de branche sciage, rabotage, ponçage et imprégnation du bois

Récolte de bois par région

Récolte de bois par région de provenance en 2017

unité : m³ ronds

Récolte	France	Auvergne- Rhône-Alpes	Bourgogne- Franche- Comté	Bretagne	Centre-Val de Loire
Grumes de feuillus	5 303 722	276 046	1 018 468	103 107	454 361
Grumes de conifères	14 127 156	3 505 868	1 872 629	609 397	263 971
Total grumes	19 430 878	3 781 914	2 891 097	712 504	718 332
Bois de trituration	9 853 346	522 071	1 135 252	157 774	612 495
Autres bois d'industrie	688 690	91 397	77 452	14 122	65 714
Bois énergie	8 367 937	917 706	786 147	272 425	660 048
Récolte totale	38 340 851	5 313 088	4 812 496	1 156 825	2 056 589
<i>Dont bois certifié</i>	<i>21 281 705</i>	<i>1 860 875</i>	<i>2 331 039</i>	<i>238 719</i>	<i>926 634</i>
<i>Dont exporté</i>	<i>2 995 898</i>	<i>102 406</i>	<i>319 590</i>	<i>27 323</i>	<i>94 776</i>

Récolte	Corse	Grand Est	Hauts-de- France	Île-de- France	Normandie
Grumes de feuillus	S	1 267 194	493 275	S	287 323
Grumes de conifères	S	1 684 245	38 620	S	213 737
Total grumes	5 175	2 951 439	531 895	121 080	501 060
Bois de trituration	0	2 127 305	143 864	30 936	215 341
Autres bois d'industrie	0	78 750	14 040	1 535	21 999
Bois énergie	17 002	2 162 534	589 505	216 580	457 946
Récolte totale	22 177	7 320 028	1 279 304	370 131	1 196 346
<i>Dont bois certifié</i>	<i>S</i>	<i>4 897 329</i>	<i>768 605</i>	<i>S</i>	<i>680 649</i>
<i>Dont exporté</i>	<i>0</i>	<i>1 790 876</i>	<i>160 599</i>	<i>14 181</i>	<i>37 007</i>

Récolte	Nouvelle- Aquitaine	Occitanie	Pays de la Loire	Provence- Alpes-Côte d'Azur
Grumes de feuillus	784 471	239 593	262 464	S
Grumes de conifères	4 408 694	1 140 266	270 793	S
Total grumes	5 193 165	1 379 859	533 257	110 101
Bois de trituration	3 663 910	891 994	155 444	274 412
Autres bois d'industrie	266 125	34 526	21 980	1 050
Bois énergie	1 115 160	508 863	265 509	398 512
Récolte totale	10 238 360	2 815 242	976 190	784 075
<i>Dont bois certifié</i>	<i>7 357 986</i>	<i>1 321 356</i>	<i>400 840</i>	<i>275 949</i>
<i>Dont exporté</i>	<i>240 222</i>	<i>180 850</i>	<i>12 718</i>	<i>15 350</i>

S : donnée en secret statistique (une ou deux unités statistiques seulement concourent à la valeur de la donnée ou une unité statistique concourt pour plus de 85 % à la valeur de la donnée)

Source : Agreste - Enquête annuelle de branche exploitation forestière

Production de sciages, merrains et bois sous rails par région

Production de sciages, merrains et bois sous rails par région de production en 2017

unité : m³ sciage

Production	France	Auvergne-Rhône-Alpes	Bourgogne-Franche-Comté	Bretagne	Centre-Val de Loire
Feuillus tempérés	1 333 048	97 462	S	34 099	79 319
Bois tropicaux	20 063	0	S	S	0
Conifères	6 653 253	1 793 040	1 035 917	161 614	78 677
Total	8 006 364	1 890 502	1 354 929	S	157 996
<i>Dont feuillus, conifères, bois tropicaux séchés artificiellement</i>	1 065 885	118 549	150 706	15 295	17 663
Merrains	107 029	6 230	10 876	0	3 639
Bois sous rails	138 237	597	71 048	S	8 599
Ensemble sciages, bois sous rails et merrains	8 251 630	1 897 329	1 436 853	202 121	170 234
<i>Dont ensemble certifiés</i>	3 435 480	530 161	486 449	S	56 138

Production	Corse	Grand Est	Hauts-de-France	Île-de-France	Normandie
Feuillus tempérés	S	S	102 603	S	98 372
Bois tropicaux	0	S	0	0	2 736
Conifères	S	1 016 692	S	S	176 894
Total	S	1 377 223	S	S	278 002
<i>Dont feuillus, conifères, bois tropicaux séchés artificiellement</i>	0	184 933	14 040	0	26 733
Merrains	0	22 754	S	S	S
Bois sous rails	0	12 708	0	0	S
Ensemble sciages, bois sous rails et merrains	S	1 412 685	109 910	S	299 169
<i>Dont ensemble certifiés</i>	0	804 978	65 105	0	146 273

Production	Nouvelle-Aquitaine	Occitanie	Pays de la Loire	Provence-Alpes-Côte d'Azur
Feuillus tempérés	S	S	S	239
Bois tropicaux	S	S	S	0
Conifères	1 753 395	430 104	161 970	34 325
Total	1 900 098	475 026	221 239	34 564
<i>Dont feuillus, conifères, bois tropicaux séchés artificiellement</i>	391 398	34 731	S	S
Merrains	S	S	S	0
Bois sous rails	S	S	S	0
Ensemble sciages, bois sous rails et merrains	1 959 837	499 499	223 630	34 564
<i>Dont ensemble certifiés</i>	1 106 972	129 580	82 882	S

S : donnée en secret statistique (une ou deux unités statistiques seulement concourent à la valeur de la donnée ou une unité statistique concourt pour plus de 85 % à la valeur de la donnée)

Source : Agreste - Enquête annuelle de branche sciage, rabotage, ponçage et imprégnation du bois

Nombre d'entreprises d'exploitations forestières et de scieries

Nombre d'entreprises d'exploitations forestières et de scieries par région en 2017

Régions	Nombre d'exploitations forestières sans scierie	Nombre de scieries sans exploitation forestière	Nombre d'exploitations forestières avec scieries	Total	Entreprises ayant une activité d'exploitation forestière	Entreprises ayant une activité de scierie
Total	2 080	744	727	3 551	2 807	1 471
Sièges à l'étranger	13	<i>nd</i>	<i>nd</i>	13	13	<i>nd</i>
France	2 067	744	727	3 538	2 794	1 471
Auvergne-Rhône-Alpes	416	171	187	774	603	358
Bourgogne-Franche-Comté	332	87	110	529	442	197
Bretagne	51	20	19	90	70	39
Centre-Val de Loire	115	26	35	176	150	61
Corse	S	S	S	15	16	S
Grand Est	302	128	82	512	384	210
Hauts-de-France	123	15	23	161	146	38
Île-de-France	S	S	S	37	38	S
Normandie	128	36	30	194	158	66
Nouvelle-Aquitaine	225	131	150	506	375	281
Occitanie	202	82	59	343	261	141
Pays de la Loire	48	17	18	83	66	35
Provence-Alpes-Côte d'Azur	82	28	8	118	90	36

S : donnée en secret statistique (une ou deux unités statistiques seulement concourent à la valeur de la donnée ou une unité statistique concourt pour plus de 85 % à la valeur de la donnée)

Source : Agreste - Récolte de bois et production de sciages

Production et facturation des entreprises par secteurs d'activité

Production et facturation des entreprises par secteurs d'activité en France métropolitaine en 2017

Code d'activité	Produits	Nombre d'entreprises	Quantité totale commercialisée	Dont quantité exportée	Unité	Montant des facturations HT (Millier d'euros)	Montant total des facturations HT (Millier d'euros)
NAF 16.10A Sciage et rabotage du bois	Bois sous rails non imprégnés	119	138 234	40 347	m³	43 144	1 642 617
	Sciages de feuillus tempérés	725	1 147 124	S	m³	453 039	
	Sciages de conifères	1043	5 822 919	573 731	m³	1 131 301	
	Sciages de bois tropicaux	15	20 013	S	m³	15 133	
NAF 16.10A Sciage et rabotage du bois	Lames pour parquets en conifère	62	3 079 516	841 070	m²	30 934	256 823
	Lames pour terrasses en conifère	101	1 358 800	26 031	m²	17 182	
	Lames pour lambris en conifère	51	6 779 921	S	m²	60 916	
	Lames pour bardage en conifère	58	433 865	S	m²	6 017	
	Lames pour parquets en feuillus (yc. tropicaux)	81	2 598 126	S	m²	82 637	
	Lames pour terrasses en feuillus (yc. tropicaux)	36	182 966	S	m²	3 736	
	Lames pour lambris en feuillus (yc. tropicaux)	26	39 542	S	m²	695	
	Lames pour bardage en feuillus (yc. tropicaux)	8	29 964	0	m²	1 424	
	Moulures et baguettes de conifères	27	119 503 432	2 651 179	ml**	49 315	
NAF 16.10A Sciage et rabotage du bois	Moulures et baguettes de feuillus (yc. tropicaux)	23	6 008 641	60 430	ml**	3 968	S
	Fibre, laine et farine de bois	3	S	S	tonne	S	
NAF 16.10A Sciage et rabotage du bois	Bois injectés ou imprégnés	34	254 520	23 336	m³	80 385	S
	Bois injectés ou imprégnés à façon	26	59 745	S	m³	S	
NAF 16.22Z Fabrication de parquets assemblés *	Panneaux pour parquets dits mosaïques, en bois	3	S	0	m²	S	S
	Panneaux pour parquets contrecollés, en bois	4	S	11 054	m²	S	
NAF 16.24Z Fabrication d'emballages en bois *	Merrains	100	98 695	20 147	m³	217 917	217 917

S : donnée en secret statistique (une ou deux unités statistiques seulement concourent à la valeur de la donnée ou une unité statistique concourt pour plus de 85 % à la valeur de la donnée)

Contrairement aux années précédentes, à partir de 2013, les résultats concernent la totalité des entreprises et pas seulement celles ayant produit plus de 1 000 m³s.

* Il s'agit d'une partie seulement de ce secteur d'activité, certains produits inclus dans cette NAF font l'objet d'autres enquêtes statistiques.

** ml = mètre linéaire

Source : Agreste - Récolte de bois et production de sciages

3. Questionnaires

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Service de la Statistique et de la Prospective (SSP)
**Enquête annuelle sur la branche d'activité
« exploitation forestière » en 2017
NAF 02.20Z**

Cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique,
(voir texte encadré en bas de la page).

Cachet de l'entreprise

Identification de l'entreprise

Réservé au service enquêteur (gestion année n)

Identifiant N° : _____ REGSIEGE _____ DEPSIEGE _____ SIREN _____ REGSAISIE _____

Raison sociale et adresse du siège social de l'entreprise :

Correspondant entreprise

Nom : _____
Prénom : _____
Tél. fixe : _____
Portable : _____
Fax : _____
Courriel : _____

Qui est concerné ?

Les entreprises et les propriétaires forestiers qui réunissent à la fois les conditions suivantes :

- 1 - sont propriétaires des coupes, soit parce qu'ils les ont achetées sur pied, soit parce qu'elles sont issues de leurs propriétés,
- 2 - **ET** assurent l'abattage, le façonnage, le débardage, le tri par catégorie de bois et généralement le transport du bois chez l'utilisateur à l'aide de salariés ou de sous-traitants,
- 3 - **ET** approvisionnent directement en bois une unité industrielle de première transformation (cas fréquent de l'exploitant forestier scieur)
OU, si ce n'est pas le cas, vendent ou revendent le bois, directement ou par l'intermédiaire d'un courtier ou d'un négociant, à un utilisateur industriel de première transformation ou à un particulier.

Les entrepreneurs de travaux forestiers* et les prestataires de service (abattage, débardage...), ne sont pas concernés par cette enquête.

* Certains entrepreneurs de travaux forestiers à titre principal complètent cependant leur activité par la vente de bois de chauffage. Ils relèvent alors de l'enquête « exploitation forestière » pour cette partie de leur activité.

Seules les coupes dont vous êtes propriétaire (coupes achetées sur pied ou issues de vos propriétés) doivent figurer sur ce questionnaire.

Activité d'exploitation forestière en 2017

Avez-vous en 2017 **exploité vos bois**, directement ou par l'intermédiaire d'un sous-traitant, pour les **vendre abattus** ou pour **approvisionner votre scierie** ?

oui ☐ non ☐

- Si vous avez abattu du bois de chauffage pour le vendre vous êtes concerné par cette enquête.

- Si vous avez abattu des bois pour le compte d'un exploitant vous n'êtes pas concerné par cette enquête (c'est lui qui vendra ses bois ou les utilisera et qui doit répondre à l'enquête).

Si vous avez vendu votre bois sur pied vous n'êtes pas concerné par cette enquête.

Activité de sciage en 2017

Au cours de l'exercice 2017, votre entreprise a-t-elle eu une activité de sciage, rabotage, ponçage et imprégnation du bois ? oui ☐ non ☐

↳ Si oui, merci de remplir le questionnaire « Sciage, rabotage, ponçage et imprégnation du bois ».

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique (Cnis), cette enquête, **reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire.**

Visa n° 2018 A 263 AG du Ministère chargé de l'agriculture et du Ministre chargé de l'économie, valable pour l'année 2018.

Aux termes de l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.

L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative. Questionnaire confidentiel destiné au service de la statistique et de la prospective du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès du Service de la Statistique et de la Prospective du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation - 3, rue Barbet de Jouy - 75349 Paris 07 SP.

Questionnaire Exploitation forestière

Récolte par département - Volumes de bois exploités en 2017 par votre entreprise sur des coupes achetées sur pied ou issues de

				1	
		Unité	Code du département de récolte	Code	
Grumes et billons destinés au sciage, au placage (tranchage et déroulage) ou à la fabrication de merrains (en m³ ronds sur écorce)	Feuillus	m³ r	Chêne à tranchage et merrain	100	
		m³ r	Chêne à sciage	110	
		m³ r	Hêtre à déroulage	130	
		m³ r	Hêtre à sciage	140	
		m³ r	Châtaignier	170	
		m³ r	Feuillus précieux (noyer, frêne, érable, merisier et autres fruitiers) à placage	172	
		m³ r	Feuillus précieux (noyer, frêne, érable, merisier et autres fruitiers) à sciage	174	
		m³ r	Peuplier à déroulage	240	
		m³ r	Peuplier à sciage	250	
		m³ r	Autres feuillus	270	
		m³ r	Total grumes de feuillus	280	
	Conifères	m³ r	Sapin, épicéa	300	
		m³ r	Douglas	310	
		m³ r	Mélèze	320	
		m³ r	Pin maritime à placage	330	
		m³ r	Pin maritime à sciage	340	
		m³ r	Pin sylvestre	360	
		m³ r	Autres conifères	370	
		m³ r	Total grumes de conifères	380	
		m³ r	Total grumes de feuillus et de conifères	400	
		m³ r	dont bois certifié provenant de forêt gérée durablement	405	
		m³ r	dont livré hors France métropolitaine	410	
Rondins et plaquettes forestières destinés à la trituration pour pâtes et panneaux (en tonnes, écorce comprise)	tonne	Feuillus	520		
	tonne	Conifères blancs (sapin-épicéa)	530		
	tonne	Pin maritime	550		
	tonne	Autres conifères rouges	554		
	tonne	Total bois de trituration	580		
	tonne	dont bois certifié provenant de forêt gérée durablement	585		
	tonne	dont livré hors France métropolitaine	590		
Autres bois destinés à l'industrie (en m³ ronds sur écorce)	m³ r	Poteaux (conifères)	630		
	m³ r	Autres bois d'industrie feuillus	645		
	m³ r	Autres bois d'industrie conifères	655		
	m³ r	Total autres bois d'industrie	690		
	m³ r	dont bois certifié provenant de forêt gérée durablement	695		
	m³ r	dont livré hors France métropolitaine	700		
Bois destinés à l'énergie (en tonnes, écorce comprise) Pour convertir les stères en tonnes, il faut diviser le nombre de stères par 2.	tonne	Bois ronds en grande longueur (supérieure à 2 mètres) ¹	812		
	tonne	Bois en rondins, bûches (2 mètres ou moins) et souches ²	814		
	tonne	Plaquettes forestières ³	816		
	tonne	Bois ronds pour carbonisation	820		
	tonne	Total bois énergie	830		
	tonne	dont bois certifié provenant de forêt gérée durablement	835		
	tonne	dont livré hors France métropolitaine	840		

1. 812 : les bois ronds en grande longueur (supérieure à 2 mètres) sont destinés à la fabrication de bûches ou de plaquettes en atelier, hors forêt.

2. 814 : les rondins (non fendus) et les bûches (fendues) ont une longueur inférieure ou égale à 2 mètres. Ils peuvent être livrés tels quels ou être destinés à la fabrication de bûches.

3. 816 : les plaquettes forestières sont les plaquettes broyées en forêt sur coupe ou bord de route.

Questionnaire Exploitation forestière

vos propriétés

2	3	4	5	98	Récolte utilisée dans vos ateliers et chablis		
				[98] Total entreprise	[99] dont utilisé par l'entreprise	[9k] dont produits accidentels (chablis)	Code
							100
							110
							130
							140
							170
							172
							174
							240
							250
							270
							280
							300
							310
							320
							330
							340
							360
							370
							380
						////////////////////	400
							405
							410
							520
							530
							550
							554
							580
							585
						////////////////////	590
							630
							645
							655
							690
							695
						////////////////////	700
							812
							814
							816
							820
							830
							835
						////////////////////	840

plus courtes ou de plaquettes en atelier hors forêt. Les souches doivent être incluses dans cette catégorie.

Questionnaire Exploitation forestière

Provenance et destination de la récolte en 2017

Provenance des bois récoltés en 2017

Indiquez le pourcentage de bois récolté en forêt¹ : %

1. Utilisez la définition ci-dessous de la forêt selon la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) :

Forêt : terre occupant une superficie de plus de 0,5 hectare avec des arbres atteignant ou pouvant atteindre 5 mètres de haut et avec un couvert arboré de plus de 10 % (les terres à vocation prédominante agricole ou urbaine sont exclues).

Les arbres non récoltés en forêt peuvent provenir de parcs, de jardins, de vergers, de haies, de terrains agricoles, de zone boisée avec un couvert inférieur à 10 %, etc.

Destination des grumes exportées en 2017

Répartissez le volume total entre feuillus et conifères et le pourcentage entre UE et hors UE.

	Volumes en m ³	% livré dans l'UE ¹	% livré hors UE ¹	
Grumes de feuillus exportées	m ³	%	+	% = 100 %
	+			
Grumes de conifères exportées	m ³	%	+	% = 100 %
	=			
Volume total de grumes livré hors France (volume indiqué page 3, ligne 410, colonne 98)	m ³			

1. Les pays de l'UE (Union Européenne) sont : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

Charge statistique

Combien de temps avez-vous mis en tout pour répondre à cette enquête ?
(recherche des données + remplissage du questionnaire)

h min

Observations : indiquez ci-dessous vos observations éventuelles

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Service de la Statistique et de la Prospective (SSP)
Enquête annuelle sur la branche d'activité
« Sciage, rabotage, ponçage et imprégnation du bois » en 2017
NAF 16.10A ET PARTIES DE 16.10B, 16.22Z ET 16.24Z
Cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique,
(voir texte encadré en bas de la page).

Cachet de l'entreprise

Identification de l'entreprise

Réservé au service enquêteur (gestion année n)

Identifiant N° : _____ REGSIEGE _____ DEPSIEGE _____ SIREN _____ REGSAISIE _____

Raison sociale et adresse du siège social de l'entreprise :

Correspondant entreprise

Nom : _____
Prénom : _____
Tél. fixe : _____
Portable : _____
Fax : _____
Courriel : _____

Produits concernés par l'enquête :

- Sciages bruts d'une épaisseur de plus de 6 mm à partir de grumes
- Sciages rabotés, aboutés ou poncés d'une épaisseur de plus de 6 mm
- Merrains ou Bois sous rails non imprégnés
- Lames pour parquets ou terrasses et lambris, moulures, baguettes et de panneaux pour parquets
- Fibre, laine, farine de bois
- Bois injectés ou imprégnés (y compris à façon)
- Tous les produits connexes de ces activités.

Activité de sciage en 2017

Au cours de l'exercice 2017 :

- avez-vous scié des grumes ou des billons ? oui ☐ non ☐
 ↳ si oui :
 - avez-vous produit des merrains ou des bois sous rails ? oui ☐ non ☐
 - avez-vous produit d'autres sciages ? oui ☐ non ☐
 ↳ si oui, avez-vous produit uniquement des sciages à façon ? oui ☐ non ☐
 - avez-vous produit des lames, des moulures, des panneaux pour parquets, de la fibre, de la laine, de la farine de bois ou des bois traités ? oui ☐ non ☐

Grumes : stocks et approvisionnement en 2017

Le total : stock de début – stock de fin + approvisionnements, doit être largement supérieur aux volumes de sciages produits à déclarer en page 2 et 3.

Stocks de grumes¹ ou de billons en 2017

1. Grumes façonnées (déjà abattues) sur coupe, bord de route, sur parc de scierie ou aire de stockage destinées à votre scierie quelle que soit leur origine (bois achetés sur pied ou grumes achetées façonnées).

		Code	Feuillus tempérés	Conifères	Tropicaux
Stocks début (au 01/01/2017)	m ³ r	110			
Stocks fin (au 31/12/2017)	m ³ r	120			

Grumes : stocks et approvisionnement en 2017

Grumes ou billons abattus par votre entreprise <i>Reportez ici les volumes déclarés dans le questionnaire « Exploitation forestière » (colonne 99 dont utilisé par l'entreprise, lignes 280 et 380).</i>	m ³ r	111			
Grumes ou billons achetés à une autre entreprise ou à d'autres organismes¹ <i>1. Hors exploitants forestiers</i>	m ³ r	114			
Grumes ou billons achetés à des exploitants forestiers <i>Répartissez approximativement ces volumes en pourcentage dans les lignes 116 à 199.</i>	m ³ r	115			
- provenance du même département que le siège de votre scierie		116	_____ %	_____ %	
- provenance d'un autre département de votre région		117	_____ %	_____ %	
- provenance d'une autre région de France métropolitaine		118	_____ %	_____ %	
- provenance hors France métropolitaine		119	_____ %	_____ %	

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique (Cnis), cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire.

Visa n° 2018 A 264 AG du Ministère chargé de l'agriculture et du Ministre chargé de l'économie, valable pour l'année 2018.

Aux termes de l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.

L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative. Questionnaire confidentiel destiné au service de la statistique et de la prospective du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès du Service de la Statistique et de la Prospective du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation - 3, rue Barbet de Jouy - 75349 Paris 07 SP.

Questionnaire Scierie

Sciages par établissement en 2017 : commercialisés ou utilisés par votre entreprise (colonne 1 + 4 de la page 3)

Tous sciages par essence sauf merrains et bois sous rails en m³ sciages

Les sciages à façon réalisés par votre entreprise pour le compte de tiers ne doivent pas être déclarés ci-dessous mais uniquement en page 3, colonne 5.

	1	2	3	4	98 Total entreprise
NIC de l'établissement (le NIC correspond aux cinq derniers chiffres du SIRET)					
Département					
Commune					

Feuillus tempérés	en m ³ sciages	Code					
Chêne plots		2120					
Chêne avivés		2150					
Autres sciages de chêne		2160					
Hêtre plots		2200					
Hêtre avivés		2230					
Autres sciages de hêtre		2240					
Châtaignier		2270					
Feuillus précieux (noyer, frêne, érable, merisier et autres fruitiers)		2285					
Peuplier choix 1 et 2		2300					
Autres sciages de peuplier		2315					
Autres feuillus		2330					
Total feuillus tempérés¹		2350					
dont certifiés provenant de forêts gérées durablement		2351					
dont séchés artificiellement		2352					

Bois tropicaux	en m ³ sciages						
Total tropicaux¹		2600					
dont certifiés provenant de forêts gérées durablement		2601					
dont séchés artificiellement		2602					

Conifères	en m ³ sciages						
Sapin-épicéa choix 0 et 1		3400					
Sapin-épicéa autres choix		3425					
Douglas choix 0 et 1		3441					
Douglas autres choix		3445					
Mélèze		3450					
Pin maritime choix 0 et 1		3460					
Pin maritime autres choix		3485					
Pin sylvestre choix 0 et 1		3500					
Pin sylvestre autres choix		3525					
Autres conifères		3540					
Total conifères¹		3550					
dont certifiés provenant de forêts gérées durablement		3551					
dont séchés artificiellement		3552					

Bois tropicaux	en m ³ sciages						
Total toutes essences							

1. Le total colonne 98 (lignes 2350, 2600, 3550) doit être égal au total colonne (1) + colonne (4) (lignes 1170, 1210, 1250) de la page 3.

Sciages : volumes et facturations en 2017

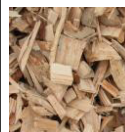
Production et commercialisation de sciages et de produits connexes en 2017



Grumes
page 1



Sciages bruts, rabotés, poncés ou aboutés
pages 2 et 3



Produits connexes
page 3



Autres transformations
page 4

Produits du sciage en 2017 (déroulage et tranchage inférieurs à 6 mm d'épaisseur exclus) en m³ sciages

Code Prodcom	Indiquez les volumes que vous produisez et non les volumes de grumes	Code	Production commercialisée			Production non commercialisée	
			Quantités totales y. c. produites à façon par des tiers pour le compte de l'entreprise (1)	dont quantités exportées (2)	Montant total des facturations en euros (HT) (3)	Quantités utilisées par votre entreprise (4)	Sciages à façon produits par l'entreprise pour des tiers (5)
Merrains et bois sous rails							
16 24 12 00	Merrains (fendus ou sciés)	1100					
	dont merrains certifiés provenant de forêts gérées durablement	1101					
16 10 13 00	Bois sous rails (toutes essences, non imprégnés)	1130					
	dont bois sous rails certifiés provenant de forêts gérées durablement	1131					
Sciages bruts, rabotés, poncés ou aboutés							
16 10 12 50	Sciages de feuillus tempérés	1155					
	Sciages rabotés, poncés ou aboutés	1160					
	Sciages bruts	1170					
Sciages de bois tropicaux							
16 10 12 71	Sciages bruts, rabotés, poncés ou aboutés ¹	1210					
Sciages de conifères							
16 10 11 34	Sapin-épicéa : sciages rabotés, poncés ou aboutés	1216					
16 10 11 34	Sapin-épicéa : sciages bruts	1241					
16 10 11 36	Pin sylvestre : sciages rabotés, poncés ou aboutés	1217					
16 10 11 36	Pin sylvestre : sciages bruts	1242					
16 10 11 38	Autres conifères : sciages rabotés, poncés ou aboutés	1218					
16 10 11 38	Autres conifères : sciages bruts	1243					
	Total conifères¹	1250					

1. Le total colonne (1) + colonne (4) (lignes 1170, 1210, 1250) doit être égal aux sciages de la page 2, colonne 98 (lignes 2350, 2600, 3550).

Produits connexes en 2017 (y compris générés par les produits de la page 4) en tonnes

Code		Code	Production commercialisée			Production non commercialisée		
			Quantités totales livrées	dont quantités livrées pour production d'énergie	Montant total des facturations en euros (HT)	Quantités transformées dans votre entreprise	Quantités consommées dans l'entreprise pour production d'énergie	Autres productions
Merrains et bois sous rails								
16 10 25 05	Plaquettes feuillues	1400						
16 10 25 03	Plaquettes conifères	1410						
	Sciures	1435						
	Autres sous-produits (y compris écorces)	1445						
Produits destinés à d'autres utilisations dont la production d'énergie								
	Sciures	1400						
	Écorces	1410						
	Plaquettes de scieries	1435						
	Autres sous-produits	1445						
	Total produits connexes	1530						

Questionnaire Scierie

Autres produits transformés en 2017

(bois profilés, panneaux pour parquets, fibre, laine et farine de bois, bois imprégnés)

Code Prodcom	Indiquez les produits connexes en page 3	Production commercialisée				
		Unité	Code	Quantité totale	dont quantité exportée	Montant total des facturations en euros (HT)

Bois profilés de conifères

16 10 21 10	Lames pour parquet pin maritime	m ²	4102			
16 10 21 10	Lames pour parquet autres conifères	m ²	4104			
16 10 21 10	Lames pour terrasse pin maritime	m ²	4122			
16 10 21 10	Lames pour terrasse autres conifères	m ²	4124			
16 10 21 10	Lames pour lambris pin maritime	m ²	4130			
16 10 21 10	Lames pour lambris autres conifères	m ²	4140			
16 10 21 10	Lames pour bardage conifères	m ²	4145			
16 10 21 10	Moulures et baguettes de conifères	ml	4155			

Bois profilés de feuillus tempérés

16 10 12 77	Lames pour parquet chêne	m ²	4201			
16 10 23 00	Lames pour parquet autres feuillus tempérés	m ²	4202			
16 10 12 77	Lames pour terrasse chêne	m ²	4204			
16 10 23 00	Lames pour terrasse autres feuillus tempérés	m ²	4206			
16 10 23 00	Lames pour lambris feuillus tempérés	m ²	4235			
16 10 23 00	Lames pour bardage feuillus tempérés	m ²	4245			
16 10 23 00	Moulures et baguettes de feuillus tempérés	ml	4255			

Bois profilés de bois tropicaux (non compris bambou)

16 10 23 00	Lames pour parquet de bois tropicaux	m ²	4300			
16 10 23 00	Lames pour terrasse de bois tropicaux	m ²	4320			
16 10 23 00	Lames pour lambris de bois tropicaux	m ²	4330			
16 10 23 00	Lames pour bardage tropicaux	m ²	4345			
16 10 23 00	Moulures et baguettes de bois tropicaux	ml	4350			

Panneaux pour parquets en bois

16 22 10 30	Panneaux parquets mosaïques	m ²	4600			
16 22 10 60	Panneaux parquets contrecollés en bois	m ²	4610			

Fibre, laine et farine de bois

16 10 24 00	Fibre, laine et farine de bois	tonnes	5330			
-------------	--------------------------------	--------	------	--	--	--

Bois injectés ou imprégnés

16 10 31 16	Poteaux de conifères ¹ injectés ou imprégnés	m ³ ronds	5400			
16 10 32 00	Bois sous rails imprégnés	m ³ sciages	5415			
16 10 31 16	Autres bois imprégnés	m ³ sciages	5435			

Injection ou imprégnation à façon²

16 10 91 00	Injection ou imprégnation à façon de poteaux de conifères	m ³ ronds	5500			
16 10 91 00	Injection ou imprégnation à façon de bois sous rails	m ³ sciages	5515			
16 10 91 00	Injection ou imprégnation à façon d'autres bois	m ³ sciages	5535			

1. Poteaux de 6 à 18 mètres de longueur et de 45 à 90 centimètres de circonférence maximum.

2. La partie « à façon » correspond à une prestation de service (l'entreprise n'est pas propriétaire des bois traités).

Les quantités correspondent aux quantités traitées.

Charge statistique

Combien de temps avez-vous mis en tout pour répondre à cette enquête ?
(recherche des données + remplissage du questionnaire)

_____ h _____ min

Observations : indiquez ci-dessous vos observations éventuelles

4. Pour en savoir plus

Publications nationales

« Récolte de bois et production de sciages en 2016 »
Primeur n° 349
décembre 2017

Publications régionales

Auvergne-Rhône-Alpes

« Mémento régional de la statistique agricole »
Édition 2017

« Exploitations forestières et scieries »
Édition n° 5
février 2018

« Résultats d'enquêtes : Exploitations forestières et scieries 2016 »
Édition n° 4
décembre 2017

Bourgogne Franche-Comté

« Activité des exploitations forestières et des scieries en 2016 : plus importante récolte depuis 2007 »
Édition n° 33
mars 2018

Bretagne

« Mémento régional de la statistique agricole »
Édition 2017

Centre-Val de Loire

« Mémento régional de la statistique agricole »
Édition 2017

« Récolte de bois et production de sciage en 2016 »
Édition n° 1
février 2018

Grand-Est

« Mémento régional de la statistique agricole »
Édition 2017

« La récolte de bois et activité des scieries en 2016 »
Édition n° 1
mars 2018

Hauts de France

« Mémento régional de la statistique agricole »
Édition 2017

Île de France

« Mémento régional de la statistique agricole »
Édition 2017

« Une récolte de bois en progression, dynamisée par le bois énergie en 2016 »
Édition n° 143
mars 2018

Normandie

« Mémento régional de la statistique agricole »
Édition 2017

Nouvelle-Aquitaine

« Mémento régional de la statistique agricole La filière forêt-bois »
Édition 2017

« Mémento régional emploi agricole, forestier et agroalimentaire »
Édition 2017

Occitanie

« Mémento régional de la statistique agricole »
Édition 2018

« Exploitations forestières et scieries en 2016 – premiers résultats »
décembre 2017

Pays de la Loire

« Mémento régional de la statistique agricole »
Édition 2017

Provence-Alpes-Côte D'Azur

« Mémento régional de la statistique agricole »
Édition 2018

et le site Internet du SSP : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Agreste regroupe l'ensemble des données diffusées par les statisticiens agricoles du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Chaque échelon régional et national met à la disposition des utilisateurs en ligne, à la vente et en consultation des publications aussi bien locales que nationales.

Les résultats détaillés par région, département, produit et des séries longues sont disponibles dans l'espace

« Données en ligne » du site Agreste : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Visualisation et téléchargement gratuit, réutilisation sans licence et sans versement de redevance, sous réserve de mention de la source.

Agreste : la statistique agricole

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Secrétariat Général

**SERVICE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA PROSPECTIVE**

3 rue Barbet de Jouy
75349 Paris 07 SP

Site Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Béatrice Sédillot

Composition : SSP Toulouse

Impression : AIN - ministère de l'Agriculture

Dépôt légal : à parution

ISSN : 2259-5104

© Agreste 2018

Agreste : la statistique agricole

*Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Secrétariat général*

SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE
Site Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr